

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal
tenue le 5 septembre 2017 à 19h30 à la salle du conseil située
au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

Sont présents : MM Roland Leroux, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Germain Dupuis, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER

Mmes Nancy St-Pierre, CONSEILLÈRE
Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h35 par M. Roland Leroux, Maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-09-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant « autres sujets » ouvert pour la séance.

02-09-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER AOÛT 2017

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal du 1^{er} août 2017 soit adopté tel que déposé.

* DEPOT DE 2 ÉTATS COMPARATIFS 2016 ET 2017 DU MOIS D'AOÛT ET LES REVENUS ET DÉPENSES PRÉVUES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2017

* SUITE A DES DEMANDES DE CONTRIBUBALES DE LA PAROISSE, LE CONSEIL DEMANDE L'AGENTE DE DEVELOPPEMENT DE FAIRE PARAITRE DES PETITIONS SUR INTERNET ET DE S'INFORMER SUR LA PROCÉDURE À SUIVRE AFIN D'AVOIR UN MEILLEUR ACCÈS À LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE.

03-09-2017

PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE :

- la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

- la municipalité s'engage à être seul responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la Programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

04-09-2017

CONFÉRENCE WEB LUNDI LE 12 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la directrice générale à suivre une formation sur web par l'ADMQ « impact du projet de 122 sur le travail du DG » lundi le 12 septembre 2017 de 10h à 12h.

05-09-2017

EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire datée du 25 août 2014 informant la municipalité de la conclusion d'une nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence qui attribue de nouvelles sommes au gouvernement du Québec pour les dix prochaines années, soit pour la période 2014-2024 ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska recevra un montant de 524 962 \$ réparti sur cinq ans, pour ces infrastructures d'égouts, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures ;

ATTENDU QUE le conseil a pris la décision de faire des travaux de voirie (priorité 4) dans les rangs 5 Est, 5 Ouest et la route de Picard ;

ATTENDU QU'une programmation de travaux a été déposée auprès du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ;

ATTENDU la réception d'une autorisation du Ministre des Transports, M. Robert Poëti, pour la programmation des travaux en voirie, et de celle de la Direction générale des infrastructures pour un montant de 190 240 \$ pour une dernière tranche de la subvention attribuée ;

ATTENDU QUE les signataires autorisés au dossier pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska sont : M. Roland Leroux, maire et Mme Nathalie Blais, directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'autoriser la directrice générale à faire les démarches pour un emprunt temporaire de 190 000 \$ auprès de la Caisse populaire des Champs et des bois et accepte de payer les frais exigés.

06-09-2017

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

CONSIDÉRANT QUE

Mme Nathalie Blais certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2017 et ce, pour la période du mois d'août 2017 ;

Prélèvements directs : \$1 224,06

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

Frais de déplacement et de repas : 964,54 \$

Remboursement cellulaire inspecteur : 60 \$

Salaires et frais Desjardins : P.P. 16,17 et 18. : 21 928,64 \$ + 155,52 \$

Liste des comptes à payer au 31 août 2017 : 33 417,63 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité qu'ordre est donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

07-09-2017

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 21h20.

Roland Leroux, maire

Nathalie Blais, directrice-générale

Le conseil autorise Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 20 septembre 2017 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : MM Roland Leroux, MAIRE
Yves Lapointe, CONSEILLER
Germain Dupuis, CONSEILLER
Francis Boucher, CONSEILLER
Mme Nancy St-Pierre, CONSEILLÈRE

Est absent : Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE
M. Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h35 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

Une convocation a été expédiée par courriel à chacun des membres du conseil demandant un accusé de réception et une signature au

début de la réunion

08-09-2017

LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que les sujets de l'avis de convocation soit acceptés et qu'il ne soit pas possible de faire l'ajour d'autres sujets puisqu'il manque deux conseillers.

09-09-2017

PAVAGE 2017

Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipale de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise des travaux de réfection de la chaussée et d'amélioration de deux ponceaux dans la municipalité par pavage Francoeur.

10-09-2017

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Les points à L'ordre du jour de la convocation spéciale étant épuisés sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 20h40.

M. Roland Leroux, maire

Nathalie Blais, directrice-générale